Procès-verbal de l’audience solennelle

Source : Cour des comptes

COUR DES COMPTES

PROCES-VERBAL DE L'AUDIENCE SOLENNELLE

DU 20 SEPTEMBRE 1960

-:-:-:-

Le mardi 20 septembre 1960, à 15 heures, la Cour des Comptes s'est réunie en audience solennelle dans la Grand'Chambre de son Palais, sous la présidence de M. LEONARD, Premier Président.

La première partie de la séance était honorée de la présence de Monsieur le Président de la République.

Les personnalités suivantes étaient également présentes :

M. Michel DEBRÉ, Premier Ministre,

M. FRÉDÉRIC-DUPONT, Vice-Président de l'Assemblée Nationale,

M. BAUMGARTNER, Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

M. ROUBERT, Président de la Commission des Finances du Sénat,

M. CASSIN, Vice-Président du Conseil d'Etat,

M. DAMOUR, Président de Chambre à la Cour de Cassation, représentant M. le Premier Président de la Cour de Cassation,

M. BESSON, Procureur Général près la Cour de Cassation,

M. de COURCEL, Secrétaire Général de la Présidence de la République,

M. BROUILLET, Directeur du Cabinet du Président de la République,

M. RÉBUFAT, Directeur du Cabinet, représentant M. le Président du Sénat,

M. KUNTZ, Directeur du Cabinet, représentant M. le Président du Conseil Economique et Social,

M. André CHAMSON, Directeur Général des Archives de France,

M. Julien CAIN, Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale,

M. BENEDETTI, Préfet de la Seine,

M. PAPON, Préfet de Police,

M. LEVÊQUE, Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République,

./.

C. M. 79. — J. 903029. (2)

COUR DES COMPTES

M. RACINE, Directeur du Cabinet de M. le Premier Ministre,

M. WIDMER, Directeur du Cabinet de M. le Président de l'Assemblée Nationale,

M. FAYOL, Chef du service de l'Inspection Générale des Finances,

M. MALÉCOT, Directeur du Personnel et du Matériel au Ministère des Finances,

M. MARTIAL-SIMON, Directeur de la Comptabilité Publique,

M. MARTINET, Directeur du Budget,

M. DUCHER, Chargé de mission au Secrétariat Général de la Présidence de la République,

M. MASSOL, Directeur du Cabinet de M. le Préfet de la Seine,

M. LANGLOIS, Chef du Cabinet de M. le Ministre des Finances,

MM. PRIEM, de MIRIMONDE, HERVÉ-GRUYER, LORAIN, BOSSUAT et de LANZAC, Présidents de Chambre;

MM. GOULIN, HUSSON, DUBREUIL, MICHON, FROIDEVAUX, HABÉMONT, LICHTENBERGER, BURNOD, BAUDOUIN, André BERGEON, ALLAIN, GRIMAUD, CHARMEIL, DELAPORTE, BLANCHOT, BÉCHET, PÉRILLIER, WALTER, PALANT, BARBIER, CRÉPEY, FONVILLE, ARNAUD, de MAISONNEUVE-GROBON MAHIEU, MASSELIN, de CHILLAZ, BLANC, LE VERT, FAVIER, ADHER, de CONSTANTIN, WILLIER, MONS, Roger MARTIN, SARGET, ARNOULD, LE CONTE, LAMARQUE, DUFAU-PÉRÈS, MERVEILLEUX du VIGNAUX, MATHEY, COUDERC, ELIE, FALLER, MAY, Conseillers Maîtres, et BECK, Secrétaire Général Adjoint;

MM. BARDOUL, Marcel BERGEON, MULLER, de JOUVENCEL, GUIBERT, André BERTRAND, MAGNE, COUSTAUD, LAMBERTIE, Jean BENOIST, EVIN, SARAMITE, Patrice HENRY, DORANGE, COQUEBERT de NEUVILLE, DESMAREST, de SUGNY, HUBAC, FLORI, LEGENDRE, SENECHAL, HUILLET, RIBLIER, MAFART, GENEVRAY, LACLAVIÈRE, MOINOT, FRAPPART, du PONTAVICE, DELACOUR, MARCADÉ, VILLAIN, LEOTARD, BASSUEL, JURINE, CHEYROUZE, POUILLOT, NEUILLE, COSTES, Maurice BERTRAND, MOSÈS, PARTRAT, PILLIARD, MAUNOURY, HUMBERT, RAISON, RINUY, de VILLAINES, CAUSSIN, DEMONT, LABARRAQUE, LAGAILLARDE, DESNUES, Pierre RICHARD, BERNARD, LAVIGNE, BÉNAC, THERRE, MORISSET, ECKERT, GODARD, TROUVET, EPIFANOFF, FOURIER, BRUNAUD, PRADA, VACQUIER, ROUBIER, ETIENNE, ROHMER, ISNARD, CHEYLUS, DELION, HAMEL, VIOT, Claude MARTIN, Michel BENOIST, METZDORF, GOLDET, CHEVAGNY, JACCOUD, PIROT, MIREMONT, DULCIRE, AOUDIA, RAYNAUD, BRAJOUX, LIMBOURG, GISCARD d'ESTAING, ALBAFOUILLE, Conseillers Référendaires;

./.

C. M. 79. — J. 903029. (2)

COUR DES COMPTES

Mme ROUGIÉ, MM. DUBOUIS, HADENGUE, CHARBONNEL, BONNET, BRELAZ, FABRE, TRAPENARD, COCRELLE, SALMON-LEGAGNEUR, SANTINI, MAHEU, ULLMO, VOILLEREAU, OULMANE, BOYON, CHIRAC, LABRUSSE, DOLBOIS, CHEVALIER, Melle VELLUZ, Auditeurs;

M. BOURREL, Procureur Général, MM. AUMAGE et NOIRET, Avocats Généraux, assistent à la séance.

Sur l'invitation de M. le Premier Président, M. le Secrétaire Général Adjoint donne lecture :

1°/ d'un décret de M. le Président de la République, en date du 18 juillet 1960, par lequel M. MECHERI, Préfet hors classe, a été nommé Conseiller Maître;

2°/ d'un décret de M. le Président de la République, en date du 20 septembre 1960, par lequel ont été nommés Conseillers Maîtres à la Cour des Comptes :
- M. GRANGER, Conseiller Référendaire de lère classe,
- M. CHAMPION, Directeur Général Adjoint des Impôts,
- M. de FORBIN, Conseiller Référendaire de lère classe;

3°/ d'un décret de M. le Président de la République, en date du 20 septembre 1960, par lequel ont été nommés Conseillers Référendaires de lère classe :
- MM. RINUY, JOBERT, RAISON, BENAC, VALÉRY, VILLERS, de VILLAINES A'WENG, MANCEL-BIZE, DEMONT, Conseillers Référendaires de 2ème classe;

MM. RAISON, VALÉRY, VILLERS, A'WENG, MANCEL-BIZE ont été maintenus en disponibilité.

4°/ de décrets de M. le Président de la République, en date du 20 septembre 1960, par lesquels ont été nommés Conseillers Référendaires de 2ème classe :
- M. ANTOINE, Auditeur de lère classe,
- M. BECHADE, Administrateur Civil de 2ème classe à l'Administration centrale des Finances,
- MM. SALLEBERT, GRANDJEAT et GOURNAY, Auditeurs de lère classe,
- M. HUPEL, Administrateur Civil de classe exceptionnelle à l'Administration centrale des Finances,
- M. CHARRIER, Mme HACKETT, M. DOMINJON, Auditeurs de Ière classe
- M. MARCEL, Administrateur Civil de lère classe à l'Administration centrale des Finances.

M. DOMINJON a été maintenu en disponibilité.

./.

C. M. 70. — J. 903929. (2)

COUR DES COMPTES

M. le Procureur Général requiert qu'il soit procédé à la réception et à l'installation de MM. MÉCHERI, GRANGER, CHAMPION et de FORBIN en qualité de Conseillers Maîtres et de MM. ANTOINE, BECHADE, SALLEBERT, GRANDJEAT, GOURNAY, HUPEL, CHARRIER, Mme HACKETT MM. DOMINJON et MARCEL en qualité de Conseillers Référendaires de 2ème classe.

M. le Premier Président invite M. GOULIN, Doyen des Conseillers Maîtres, et M. HUSSON, Conseiller Maître, à se rendre auprès de MM. MÉCHERI, GRANGER, CHAMPION et de FORBIN et à les introduire dans l'enceinte de la Cour.

MM. MÉCHERI, GRANGER, CHAMPION et de FORBIN ayant été introduits, M. le Premier Président lit en ces termes la formule du serment :

"Vous jurez et promettez de bien et fidèlement remplir vos fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de vous conduire en tout comme de dignes et loyaux Magistrats ?"

MM. MÉCHERI, GRANGER, CHAMPION et de FORBIN, la main droite levée, répondent successivement "je le jure".

M. le Premier Président leur donne au nom de la Cour acte de leur serment et prononce l'arrêt suivant :

La Cour,

Vu le décret en date du 18 juillet 1960 et le décret en date de ce jour, par lesquels le Président de la République nomme Conseillers Maîtres à la Cour des Comptes M. MECHERI, Préfet hors classe, M. GRANGER, Conseiller Référendaire de lère classe, M. CHAMPION, Directeur Général Adjoint des Impôts, M. de FORBIN, Conseiller Référendaire de lère classe;

Vu la loi du 16 septembre 1807;

Vu le décret du 28 septembre 1807;

Vu les textes qui les ont complétés ou modifiés;

Vu l'ordonnance modifiée du 29 octobre 1958;

Vu la loi de finances rectificative pour 1960 et son décret d'application;

Attendu que MM. MÉCHERI, GRANGER, CHAMPION et de FORBIN ont prêté le serment professionnel maintenu par le décret du 11 septembre 1870;

Ouï M. le Procureur Général en ses réquisitions;

./.

C. M. 70. — J. 903929. (2)

COUR DES COMPTES

Reçoit M. MÉCHERI, Préfet hors classe, M. GRANGER, Conseiller Référendaire de 1ère classe, Secrétaire Général de la Cour des Comptes, M. CHAMPION, Directeur Général Adjoint des Impôts, et M. de FORBIN, Conseiller Référendaire de 1ère classe, en qualité de Conseillers Maîtres pour en exercer les fonctions et jouir des honneurs, prérogatives et émoluments qui y sont attachés.

Ordonne que transcription sera faite sur le registre des délibérations tant des décrets portant nominations que du présent arrêt et que les pièces sur lesquelles cet arrêt est fondé seront déposées au Greffe pour y avoir recours au besoin.

M. le Premier Président invite MM. MÉCHERI, CHAMPION et de FORBIN à prendre place à leur rang parmi les Conseillers Maîtres, et M. GRANGER, à prendre place au siège de Secrétaire Général, en qualité de Conseiller Maître.

M. le Premier Président indique que MM. MÉCHERI, CHAMPION et de FORBIN feront partie de la troisièmce Chambre.

M. le Premier Président invite M. BARDOUL, Doyen des Conseillers Référendaires de 1ère classe, et M. LABARRAQUE, Conseiller Référendaire de 2ème classe, à se rendre auprès de MM. ANTOINE, BÉCHADE, SALLEBERT, GRANDJEAT, GOURNAY, HUPEL, CHARRIER, Mme HACKETT, MM. DOMINJON et MARCEL et à les introduire à l'entrée du Parquet.

MM. ANTOINE, BÉCHADE, SALLEBERT, GRANDJEAT, GOURNAY, HUPEL, CHARRIER, Mme HACKETT, MM. DOMINJON et MARCEL ayant été introduits, M. le Premier Président lit en ces termes la formule du serment :

" Vous jurez et promettez de bien et fidèlement remplir vos fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de vous conduire en tout comme de dignes et loyaux Magistrats ?"

MM. ANTOINE, BÉCHADE, SALLEBERT, GRANDJEAT, GOURNAY, HUPEL, CHARRIER, Mme HACKETT, MM. DOMINJON et MARCEL, la main droite levée, répondent successivement "je le jure".

M. le Premier Président leur donne au nom de la Cour acte de leur serment et prononce l'arrêt suivant :

La Cour,

Vu les décrets en date de ce jour par lesquels le Président de la République nomme Conseillers Référendaires de 2ème classe à la Cour des Comptes M. ANTOINE, Auditeur de 1ère classe; M. BECHADE, Administrateur Civil de 2ème classe à l'Administration centrale des finances; MM. SALLEBERT, GRANDJEAT et GOURNAY,

./.

C. M. 79. — J. 903029. (2)

COUR DES COMPTES

Auditeurs de 1ère classe; M. HUPEL, Administrateur Civil de classe exceptionnelle à l'Administration centrale des Finances; M. CHARRIER, Mme HACKETT, Auditeurs de 1ère classe, M. DOMINJON, Auditeur de 1ère classe en disponibilité; M. MARCEL, Administrateur Civil de 1ère classe à l'Administration centrale des Finances;

Vu la loi du 16 septembre 1807;

Vu le décret organique du 28 septembre 1807;

Vu les textes qui les ont complétés ou modifiés;

Vu la loi de finances rectificative pour 1960 et son décret d'application;

Attendu que MM. ANTOINE, BÉCHADE, SALLEBERT, GRANDJEAT, GOURNAY, HUPEL, CHARRIER, Mme HACKETT, MM. DOMINJON et MARCEL ont prêté le serment professionnel maintenu par le décret du 11 septembre 1870;

Ouï M. le Procureur Général en ses réquisitions;

Reçoit M. ANTOINE, Auditeur de 1ère classe, M. BÉCHADE, Administrateur Civil de 2ème classe à l'Administration centrale des Finances, MM. SALLEBERT, GRANDJEAT et GOURNAY, Auditeurs de 1ère classe, M. HUPEL, Administrateur Civil de classe exceptionnelle à l'Administration centrale des Finances, M. CHARRIER, Mme HACKETT, M. DOMINJON, Auditeurs de 1ère classe, M. MARCEL, Administrateur Civil de 1ère classe à l'Administration centrale des Finances pour en exercer les fonctions et jouir des honneurs, prérogatives et émoluments qui y sont attachés;

Ordonne que transcription sera faite sur le registre des délibérations tant des décrets portant nominations que du présent arrêt et que les pièces sur lesquelles cet arrêt est fondé seront déposées au Greffe pour y avoir recours au besoin.

M. le Premier Président invite MM. ANTOINE, BÉCHADE, SALLEBERT, GRANDJEAT, GOURNAY, HUPEL, CHARRIER, Mme HACKETT, MM. DOMINJON et MARCEL à prendre place à leur rang parmi les Conseillers Référendaires de 2ème classe.

M. le Premier Président prononce le discours suivant :

(texte de l'allocution)

M. le Procureur Général s'associe en ces termes aux paroles de M. le Premier Président :

(texte de l'allocution)

M. le Président de la République prononce une allocution :

(texte de l'allocution)

La séance est suspendue à 15 heures 45.

./.

C. M. 79. — J. 903029. (2)

Après que M. le Président de la République eût quitté la Cour, la séance est reprise à 16 heures 30.

Sur l'invitation de M. le Premier Président, M. le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 juillet 1960.

La rédaction de ce procès-verbal est adoptée.

Sur l'invitation de M. le Premier Président, M. le Secrétaire Général donne lecture :

1°/ d'un décret, en date du 28 juillet 1960, pris sur la proposition du Premier Ministre et du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, par lequel M. DEVILLEZ, Conseiller Référendaire en disponibilité, a été promu au grade d'Officier de la Légion d'Honneur;

2°/ d'un arrêté, en date du 12 août 1960, par lequel M. EHRHARD, Conseiller Référendaire en disponibilité, contrôleur d'Etat de 1ère classe, a été titularisé dans le corps des contrôleurs d'Etat à compter du Ier juillet 1960;

3°/ d'un décret pris sur proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques, en date du 21 juillet 1960, par lequel M. DOMINJON, auditeur, en position de délégation, a été placé sur sa demande en disponibilité pour une période maximum de cinq ans, à compter du Ier mai 1960, auprès du ministère de l'Industrie, en vue d'exercer les fonctions de chargé de mission à la direction des carburants;

4°/ d'un arrêté, en date du 8 juillet 1960, par lequel M. GOULIN, Conseiller Maître, a été nommé Président du comité de contentieux institué auprès du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor, en remplacement de M. COURTES, Président de Chambre honoraire;

5°/ d'un arrêté du Ministre de la santé publique et de la population, en date du 19 septembre 1960, par lequel ont été nommés à la commission centrale d'aide sociale :

- Président de la section d'aide sociale à la famille : M. FONVILLE, Conseiller Maître;
- Président de la section de l'aide médicale : M. DORANGE, Conseiller Référendaire;
- Président de la section de l'aide sociale aux infirmes : M. HUILLET, Conseiller Référendaire;
- Membre de la section de l'aide sociale aux personnes âgées : M. POUILLOT, Conseiller Référendaire;
- Membre de la section provisoire : M. THERRE, Conseiller Référendaire;

./.

C. M. 79. — J. 903929. (2)

6°/ d'un arrêté du Ministre des finances et des affaires économiques, en date du 27 juillet 1960, par lequel M. MASSELIN, Conseiller Maître, a été nommé membre de la Commission de l'équipement sanitaire et social constituée au Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité;

7°/ d'un arrêté du Ministre de la Santé Publique et de la Population, en date du 19 juillet 1960, par lequel M. MATHEY, Conseiller Maître, a été nommé membre de la Commission d'étude des problèmes de la famille;

8°/ d'un arrêté du Ministre de l'Education Nationale, en date du 2 juillet 1960, par lequel M. FALLER, Conseiller Maître, a été nommé membre de la Commission de réforme de l'organisation du sport scolaire et universitaire;

9°/ d'un arrêté du secrétaire d'Etat au commerce intérieur, en date du 4 juillet 1960, par lequel M. MATHEY, Conseiller Maître, a été désigné en qualité de Président de la commission interministérielle prévue à l'article 6 du décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié, relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et sur les organismes ayant un objet d'ordre économique ou social;

10°/ d'un arrêté, en date du 29 juin 1960, par lequel M. du PONTAVICE Conseiller Référendaire, a été nommé membre de la commission consultative des assurances sociales agricoles à titre de représentant de la Cour des Comptes;

11°/ d'un arrêté du Ministre du Travail, en date du 18 août 1960, par lequel M. POUILLOT, Conseiller Référendaire, a été nommé Président de section à la commission nationale technique;

12°/ d'un arrêté, en date du 18 août 1960, par lequel M. DELION, Conseiller Référendaire, a été nommé rapporteur particulier près la commission de vérification des comptes des entreprises publiques;

13°/ d'un arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques, en date du 15 juillet 1960, par lequel M. HAMEL, Conseiller Référendaire en disponibilité, Secrétaire général du centre interprofessionnel du logement de Roubaix-Tourcoing, a été nommé membre de la Commission de l'habitation constituée au Commissariat général du plan et de la productivité;

14°/ d'un arrêté du Ministre du Travail, en date du 20 juillet 1960, par lequel M. GRANDJEAT, Auditeur, a été nommé Secrétaire général adjoint du Conseil supérieur de la sécurité sociale, en remplacement de M. LORY, appelé à d'autres fonctions.

./.

C. M. 79. — J. 903929. (2)

COUR DES COMPTES

15°/ d'un arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques, en date du 27 juillet 1960, par lequel M. RIVES, Conseiller Référendaire honoraire, Directeur du service interconsulaire du commerce et de la distribution, a été nommé Président de la Commission du commerce constituée au Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité

M. le Premier Président donne la parole à M. le Procureur Général qui s'exprime en ces termes :

(texte de l'allocution)

M. le Premier Président prononce le discours suivant :

(texte de l'allocution)

La séance est ensuite levée.

C. M. 79. — J. 903020. (2)